

La Polyvalente de Black Lake valorise **la responsabilisation, le respect et la rigueur** afin de bien préparer l'élève à la vie adulte. Tout au long de son parcours à la PBL, il pourra bénéficier :

- De différents niveaux d'anglais (enrichi, ELA, concentration)
- D'une vie stimulante à l'école (Secondaire en spectacle, sports, comités, etc.)
- Des services adaptés aux élèves (orientation, agent de réadaptation, prévention en toxicomanie, infirmière, enseignants-ressources, psychologue, travailleuse sociale et TES)
- Des options pour préparer l'avenir
- Du programme iPad
- De la concentration soccer

Comme chacun est unique et plein de potentiel à développer, l'équipe-école privilégie un encadrement personnalisé. Dans les prochaines pages, vous retrouverez les renseignements suivants :

- Les informations générales
- Les règles de conduite
- Les procédures
- Guide d'utilisation du transport scolaire
- Plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Nous vous souhaitons de vivre une excellente année scolaire!

## INFORMATIONS GÉNÉRALES<sup>1</sup>

### 1. LE PERSONNEL

Parmi les différentes personnes travaillant dans l'école, voici celles dont vous êtes susceptibles de côtoyer.

#### 1.1 PERSONNEL DE DIRECTION

	Local	Poste
Directrice, Annie Moreau	107 B	3323
Directrice adjointe, Hélène Dessureault	107 C	3322

#### 1.2 PERSONNEL ENSEIGNANT

Les enseignants vous seront présentés lors de l'accueil. Votre horaire vous précisera les noms de ceux qui vous enseigneront.

#### 1.3 PERSONNEL PROFESSIONNEL, SOUTIEN ET SERVICES

	Local	Poste
Agent de réadaptation, Sébastien Rouleau	227	3302
Agente de réadaptation, Annie Couture	RC-13C	3317
Bibliothèque, Kelly Dostie	104	3320
Conseillère en orientation, Isabelle Vien	113	3325
Enseignantes ressources, Isabelle Grenier et Renée Pelchat	424	3424
Intervenante en prévention toxicomanie	223	3315
Psychologue, Josée Grégoire	224	3312
Secrétaire, Peggy Barber	108	3324
Service santé (infirmière), Vicky Grenier	229	3333
Service travailleuse sociale, Isabelle Boulanger	228	3306
Surveillants d'élèves, Lucie Béliveau et Roxane Houde	RC-19	3313
Technicienne en éducation spécialisée, Annie Marcoux	213	3311
Technicienne en loisirs, Sylvie Dolbec	RC-13D	3329

<sup>1</sup> Dans le présent document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

## 2. HEURES DES COURS :

Période	Cloche	Début	Fin
Première période	8 h 30	8 h 35	9 h 50
Deuxième période	10 h 05	10 h 10	11 h 25
Diner		11 h 25	12 h 30
Troisième période	12 h 30	12 h 35	13 h 50
Quatrième période	14 h 05	14 h 10	15 h 25

## 3. LA VIE À L'ÉCOLE

### 3.1 LE CONSEIL ÉTUDIANT

Le conseil est formé d'étudiants qui ont été élus par leurs pairs pour s'occuper d'organiser des activités scolaires pour tous les étudiants de l'école et assurer une vie étudiante active.

Il représente l'opinion des étudiants auprès de la direction de l'école. Il est supervisé par la technicienne en loisirs de PBL.

Il exerce un leadership afin d'assurer une excellente qualité de vie étudiante.

### 3.2 TERRAIN DE L'ÉCOLE

Le territoire de l'école s'étend du stationnement de l'école jusqu'au terrain de l'aréna et le troisième talus.

### 3.3 LA CAFÉTÉRIA

Un service de cafétéria est offert les jours de classe. Le prix des repas ainsi que le menu sont affichés à l'entrée.

**\* À noter que les arachides et dérivés n'apparaissent pas dans les menus.**

### 3.4 LA BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque est un service accessible à tous les élèves, et ce, à tous les matins et les midis. Nous voulons ainsi répondre à vos besoins de lecture, recherche ou travail personnel. Elle se veut aussi une partenaire avec la Ville.

### 3.5 CAMPAGNES DE FINANCEMENT

Les fonds générés par les campagnes de financement, portés au crédit d'un élève, peuvent être utilisés uniquement pour permettre à un élève de participer à des activités parascolaires ou extrascolaires, organisées par l'école.

Au départ de l'élève de la Polyvalente de Black Lake, les crédits non utilisés peuvent, à la demande de l'élève, être transférés à un membre de sa famille immédiate (frère ou sœur) ou dans un autre établissement secondaire du Centre de services scolaire des Appalaches.

## **4**     **ASSURANCES**

- 4.1**    Il est important de savoir que le CSSA ne contracte aucune assurance contre les accidents corporels pour ses élèves jeunes ou adultes.

Le CSSA possède une police d'assurance couvrant seulement les accidents engageant la responsabilité du CSSA du fait de son personnel, de ses biens ou de ses activités. En conséquence, la majorité des accidents fortuits survenant à nos élèves ne sont pas couverts par cette police.

Il revient donc à chaque famille de contracter elle-même une assurance si elle veut que son enfant soit couvert contre les accidents corporels.

- 4.2**    Lorsqu'il y a nécessité et urgence (maladie ou accident), le personnel de l'école est autorisé à demander une ambulance ou un taxi. Dans une telle situation, les frais sont alors imputés aux parents. (Réf. : Politique de premiers secours et premiers soins du CSSA).

Pour toute réclamation des parents, une demande écrite doit être produite au CSSA qui fait suivre le tout à sa compagnie d'assurance.

- 4.3**    Le CSSA s'assure que des services de surveillance sont dispensés à chaque école de sa juridiction durant les heures normales de classe. En ce sens, comme partout ailleurs dans les endroits publics, le CSSA se dégage de toute responsabilité relative au vol, la perte ou le bris d'effets personnels. Il est recommandé à chaque élève de s'assurer de la garde de ses effets. Toute plainte à cet égard doit être transmise à la direction de l'école ou à son tenant lieu.

## **5**     **SOLLICITATION FINANCIÈRE**

Toute sollicitation par les élèves aux fins de ramasser des fonds doit être préalablement autorisée par la direction.

## **6**     **DIVERS**

### **6.1**     **AFFICHAGE**

Tout genre d'affichage doit être approuvé et signé par la direction de l'école.

### **6.2**     **OBJETS PERDUS**

Tout objet trouvé devra être rapporté immédiatement au surveillant d'élèves. C'est une question d'**honnêteté** et de **franchise**.

### **6.3**     **TEMPÊTES**

Cette décision revient au CSSA. Un communiqué sera émis à la radio locale et aux médias provinciaux.

### **6.4**     **NOURRITURE**

Toute nourriture (ou boisson) doit être consommée à la cafétéria.

Les boissons énergisantes sont interdites à l'école.

La livraison et la consommation de nourriture en provenance d'un établissement de restauration sont interdites à l'école et sur les terrains de l'école, durant les jours de classe, soit de 8 h à 16 h, à moins d'une autorisation de la direction.

## RÈGLES DE CONDUITE

RÈGLES	RAISONS
<p><b>Je fais le travail demandé.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour me responsabiliser.</li> <li>• Pour favoriser ma réussite scolaire.</li> <li>• Pour me préparer à ma vie future.</li> </ul>
<p><b>Je respecte les autres par mes gestes et mon langage.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour le respect de soi et des autres.</li> <li>• Pour le bien-être de chacun.</li> <li>• Pour un milieu de vie agréable.</li> </ul>
<p><b>Je prends soin du matériel et des lieux.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour conserver un milieu de vie agréable et préserver la durabilité du matériel.</li> <li>• Pour offrir du matériel de qualité et en bon état.</li> <li>• Pour conserver des lieux stimulants et sécuritaires.</li> </ul>
<p><b>J'utilise le vouvoiement envers l'adulte.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour la bienséance.</li> <li>• Pour le respect de l'autorité.</li> <li>• Pour faire un lien avec sa vie d'adulte (futur).</li> </ul>
<p><b>J'agis de façon à ce que mon école soit exempte d'intimidation (protocole).</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour se sentir en sécurité.</li> <li>• Pour avoir droit à la différence.</li> </ul>
<p><b>Je respecte le code vestimentaire.</b>  <i>Les vêtements du haut et du bas se superposent en tout temps.</i>  <i>Ma poitrine, mes épaules et mon dos sont couverts d'un tissu opaque.</i>  <i>Les jupes et les bermudas couvrent la majeure partie de la cuisse.</i>  <i>Je laisse mon couvre-chef (chapeau, casquette, foulard...) et mes vêtements d'extérieur dans la zone des casiers.</i>  <i>Les vêtements avec connotation explicite à la violence, la drogue, le sexe ou l'alcool sont interdits (exemple : tête de mort.)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour le respect de soi et des autres.</li> <li>• Pour éviter les malaises.</li> <li>• Pour le respect de l'éthique en milieu scolaire.</li> <li>• Pour apprendre à faire de bons choix de vêtements en fonction du milieu de vie.</li> </ul>
<p><b>J'utilise les appareils de communication de façon appropriée et sécuritaire aux rez-de-chaussée et dans les corridors de l'établissement. Ils sont interdits en classe à moins d'avoir l'autorisation de l'enseignant.</b></p> <p>Ils doivent être déposés dans la boîte appropriée à l'entrée de la classe. Toute infraction est susceptible de mener à une expulsion de classe. L'enseignant peut confisquer l'appareil et le remettre à la direction.</p> <p>En situation d'évaluation, les appareils doivent obligatoirement être déposés sur le bureau de l'enseignant au risque d'avoir zéro pour cette évaluation.</p> <p>L'école n'est pas responsable du vol ou perte de ces appareils lorsque déposés dans le panier classe.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour la sécurité, le respect de la vie privée (il n'est pas permis de photographier).</li> <li>• Pour éviter l'intimidation, l'atteinte de réputation.</li> <li>• Pour me concentrer à la tâche éducative.</li> <li>• Pour éviter la tricherie.</li> </ul>

## 1- SANTÉ, SÉCURITÉ ET PROTECTION

### 1.1 SÉCURITÉ

Les visiteurs doivent obligatoirement signaler leur présence au secrétariat de l'école.

Si vous voulez rencontrer un membre du personnel, veuillez prendre rendez-vous avec la personne que vous souhaitez rencontrer en communiquant avec la réceptionniste au 418 423-4291, poste 3301. Elle verra à ce que le message soit transmis à la personne concernée.

### 1.2 SÉCURITÉ-ALARME

L'école est munie d'un système d'alarme. En cas d'événements de force majeure, la sonnerie se fait entendre. **À ce moment, tous doivent quitter les lieux et évacuer la bâtisse par la sortie la plus proche.**

### 1.3 SITUATIONS D'URGENCE

Pour toute situation d'urgence pouvant mettre en danger la vie d'un élève, **aviser le plus rapidement possible tout membre du personnel ou du transport scolaire. Il y aura application du plan de mesures d'urgence.**

### 1.4 ABSENCE / RETARD

Nous désirons rappeler qu'il est du rôle des parents de s'assurer que leur enfant soit présent à l'école à tous ses cours.

Toute absence à un cours doit être motivée par les parents en appelant à l'école dans un délai de 24 heures. **Une boîte vocale est en opération en tout temps**, 418 423-4291 : boîte vocale : composez le 3350. **Seuls les motifs jugés valables par la direction seront considérés.**

Toute absence ou tout retard non motivé sera inscrit au dossier de l'élève.

L'élève qui a accumulé des absences sans motifs raisonnables s'expose à des mesures disciplinaires (rencontre avec les services, avec la direction, suspension, contrat avec l'école...). Les parents pourront être convoqués. La direction se garde le droit de retourner un élève à la maison et d'exiger une intégration en présence des parents.

Lorsqu'il est présent à l'école, l'absence ou le retard d'un élève à son cours peut être motivé par un membre du personnel ou par un parent.

Tout élève qui doit quitter l'école durant une de ses périodes de cours devra se présenter à la réceptionniste pour l'en informer.

Pour les absences à long terme, les parents devront prendre entente, avec l'école.

### 1.5 DROGUE, ALCOOL ET AUTRES SUBSTANCES ILLICITES

La possession et l'usage de drogue, alcool et autres substances illicites sont interdits à l'école, sur les terrains de l'école de même que lors de toute activité éducative. Lorsque le personnel de l'école a **des motifs raisonnables de croire qu'un élève est en possession de telles substances, il peut prendre les moyens appropriés pour effectuer les vérifications requises, ce qui peut inclure la fouille de l'élève, de son casier et de ses biens personnels, et le recours aux services policiers.**

## **1.6 TABAC ET SES DÉRIVÉS (cigarette, cigare, vapoteuse et tous autres objets qui s’y apparentent).**

À l’intérieur de l’école, dans la cour ou sur ses terrains, l’usage est interdit à tous (24 h/24 et 7 j/7). L’élève pourra se voir attribuer une amende comme la loi le stipule et/ou une sanction. Ceux-ci doivent demeurer dans le casier de l’élève. Les objets pourraient être saisis par un membre du personnel pour une période indéterminée. Les parents devront se présenter à l’école pour récupérer l’objet.

## **1.7 ARMES**

Il est interdit d’avoir en sa possession une arme à feu, un couteau, une arme blanche ou tout autre objet de nature à compromettre la sécurité de tout le monde. Un signalement aux policiers pourra être effectué.

## **1.8 CASIERS, EFFETS PERSONNELS, MATÉRIEL DIDACTIQUE ET AUTRE**

Le casier est la propriété de l’école, l’élève doit :

- **Conserver celui qui lui a été assigné en début d’année**
- S’assurer de laisser les casiers **en bon état**

L’élève a la responsabilité de protéger ses effets personnels et son matériel. L’école n’est pas responsable de la perte, de la destruction et du vol des objets personnels de l’élève.

**Il doit donc cadenasser son casier.**

Le parent dont l’enfant est responsable de la perte ou de la détérioration de matériel devra en assumer les frais de remplacement ou de réparation. Également, la direction se réserve le droit de faire participer l’élève reconnu responsable aux réparations ou au nettoyage.

## **1.9 CHANGEMENT DE COURS**

**Aucun changement de cours ne pourra être effectué après le 22 septembre de chaque année scolaire.**

## **1.10 EXAMENS**

### **Reprise d’un examen**

L’élève absent à un examen devra s’entendre avec son enseignant sur les modalités de reprise.

### **Examens et tests**

Les examens et les tests sont des instruments de mesure qui ont pour but de valider le cheminement scolaire de l’élève. Tout élève **responsable de plagiat** pourra se voir attribuer la note « 0 ».

### **Règlement du MEES**

L’élève absent à un examen du ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur doit produire un certificat médical en cas de maladie ou un certificat de décès dans le cas de mortalité d’un proche (père, mère, frère, sœur). Cette preuve motivant son absence doit être produite dans les trois (3) jours qui suivent cet examen. Concernant les niveaux où il n’y a pas d’examen du ministère, la direction peut aussi exiger de tels certificats si elle le juge nécessaire.

# Guide d'utilisation du transport scolaire

L'élève doit :

## Avant l'arrivée de l'autobus

- Se présenter au point d'arrêt cinq minutes avant l'arrivée de l'autobus.
- Respecter les propriétés privées.
- Se trouver dans un endroit sécuritaire (trottoir, accotement, entrée de cour, etc.) sans se bousculer.
- Attendre à une distance minimale de trois mètres que l'autobus soit arrêté et que ses feux intermittents soient allumés avant d'y monter.
- Traverser la rue au signal du conducteur d'autobus.
- Suivre les directives de ses parents si l'autobus accuse un retard significatif.

## Aux points de transfert

- Respecter les règles de conduite et de sécurité de l'école de l'endroit du transfert.
- Respecter l'autorité de tout intervenant sur les lieux du transfert.

## Lors de la montée dans l'autobus

- Se placer en file.
- Laisser d'abord monter les plus petits et les aider au besoin.
- Monter sans se pousser.
- Se tenir à la rampe.
- Marcher.

## À bord de l'autobus

- Respecter le conducteur d'autobus qui a l'autorité afin d'assurer le bien-être et la sécurité des usagers.
- Laisser libres les banquettes avant de l'autobus pour les élèves de la maternelle ou du primaire, selon le cas.
- Se rendre à un siège sans délai et y demeurer assis jusqu'à destination.
- Voir à ne pas obstruer l'allée centrale.
- Adopter un comportement social convenable.
- Parler discrètement et s'abstenir de diffuser de la musique.
- S'abstenir de fumer, de manger, de boire et de jeter des rebuts à l'intérieur ou à l'extérieur de l'autobus.
- Se garder d'ouvrir les fenêtres ou la porte de secours sans la permission du conducteur d'autobus et de toucher à quelques mécanismes ou équipements que ce soit de l'autobus.
- Utiliser la porte de secours en cas d'urgence seulement.
- S'abstenir de sortir la tête ou les bras par les fenêtres.

## À la descente de l'autobus

- Se lever de son siège seulement lorsque l'autobus est immobilisé.
- Présenter au conducteur d'autobus une permission écrite de la direction d'école pour descendre à un endroit autre que celui qui a été prévu dans les parcours réguliers.
- Descendre de l'autobus l'un après l'autre sans se bousculer, en commençant par les élèves qui occupent les banquettes avant.

## Quant à la circulation à côté de l'autobus

- Se tenir à distance, attendre que l'autobus soit reparti et marcher le long de la route.

## Quant à la circulation devant l'autobus

- S'assurer que les feux intermittents sont en marche.
- Se tenir à une distance de 5 mètres (10 pas) en avant de l'autobus pour bien voir le conducteur d'autobus.

## À la fin des cours

- Se diriger sans délai et calmement vers l'embarcadère de l'école.
- Quitter l'embarcadère seulement lorsque l'autobus est immobilisé.
- Prévenir la direction d'école qui prendra les dispositions nécessaires si l'autobus ne s'est pas présenté.

## Mesures disciplinaires

- Selon la gravité de l'offense, l'élève peut se faire imposer les mesures disciplinaires suivantes : réprimande, avis aux parents, suspension, expulsion.
- Le code de vie de l'école s'applique au transport scolaire.

# Plan de lutte contre l'intimidation et la violence

## Nous avons tous le pouvoir d'influencer positivement le bonheur de l'autre

Notre engagement

### PLUS QUE DES MOTS... DE L'ACTION

À la Polyvalente de Black Lake, on éduque, on protège et on encadre. Ensemble, nous créons un climat de confiance. L'intimidation recule... nos jeunes avancent.

C'est dans cette optique que tous les intervenants de l'école se mobilisent pour contrer ce fléau trop souvent banalisé dans nos écoles. En ce sens, nous avons mis en place un plan d'action qui comprend trois étapes primordiales pour sa réussite :

- **La première est celle de la prévention et de la sensibilisation.** C'est à cette étape que les intervenants du milieu et de la communauté vont rencontrer nos élèves pour faire de la prévention.
- C'est à **la deuxième étape, celle de l'intervention**, que le plan d'action prend tout son sens. Le dynamisme et la volonté de l'équipe-école d'enrayer l'intimidation se traduisent par des actions claires et efficaces.
- Pour terminer, **la troisième étape** en est une tout aussi importante, soit celle du **suivi des élèves impliqués**. Tant chez l'intimidateur que chez l'élève qui a été intimidé, il y a des blessures et des mises au point à faire sur un changement d'attitude. Cette étape peut varier d'une rencontre à un suivi qui sera présent tout au long de l'année.

En terminant, mentionnons que les parents s'attendent à ce que nous éduquions et à ce que nous assurions l'intégrité physique et psychologique de leurs enfants. Voilà les principes de base qui nous rattachent, à chaque instant, à notre rôle d'éducateur.

## **L'intimidation et la violence ne sont pas tolérées tant à l'école que sur le transport scolaire et doivent être dénoncées. Il faut agir contre l'intimidation et la violence.**

### Qu'est-ce que l'intimidation?

*Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser; (loi 56, 2012.)*

Nous pouvons reconnaître qu'il y a intimidation :

- Lorsqu'il y a des attitudes, les paroles et/ou les gestes négatifs sont envers une personne;
- Lorsqu'il y a déséquilibre de force physique, verbale ou sociale entre celui qui intimide et l'intimidé;
- Lorsqu'il y a une différence entre les émotions ressenties par la personne qui intimide (excitation, sentiment de puissance, amusement sarcastique) et l'intimidé (peur, gêne, souffrance, sentiment de détresse).



## Qu'est-ce que la violence?

« Violence » : toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (loi 56, 2012).

Il est important de mentionner que ces comportements sont inacceptables; que ce soit dans l'école, par le biais de l'électronique (cyberintimidation) ou dans les autobus scolaires.

Nous pouvons reconnaître qu'il y a violence :

- Lorsque les attitudes, les paroles ou les gestes négatifs sont délibérés ou intentionnels envers une personne;
- Lorsqu'il y a une différence entre les émotions ressenties par la personne qui intimide (excitation, sentiment de puissance, amusement sarcastique) et l'intimidé (peur, gêne, souffrance, sentiment de détresse).

Il est **important** de distinguer l'intimidation d'un simple conflit ou de la taquinerie. Lors d'une telle situation, l'équipe d'encadrement interviendra, en appliquant le code de vie.

Critères	Cas d'intimidation	Cas de conflit
Une intention ou non de faire du tort.	L'intimidation est un rapport entre deux ou plusieurs élèves où l'un agresse l'autre volontairement ou non.	Le conflit est une opposition entre deux ou plusieurs élèves qui ne partagent pas le même point de vue. Le conflit peut entraîner des gestes de violence.
Une personne ou un groupe qui domine.	L'élève qui intimide veut gagner et pour ce faire s'impose à l'autre par la force.  Celui ou ceux qui intimident ont un avantage sur celui qui est intimidé (par exemple, il est plus grand, plus vieux, plus populaire, ils sont plus nombreux).	Les élèves discutent vivement et argumentent pour amener l'autre à partager leur point de vue.  Les personnes sont sur un pied d'égalité.
Une présence de détresse et d'impuissance chez l'élève qui subit l'intimidation.	L'élève qui intimide sent qu'il est en droit de recourir à la violence, mais il ne veut pas se faire prendre. Lorsqu'il se fait prendre, il se justifie (par exemple : déni, banalisation).  L'élève qui subit l'intimidation se terre dans le silence, s'embrouille, voir assume les torts. On peut remarquer une retenue, une absence de liberté dans sa façon de se défendre ou d'argumenter.	Il n'en résulte aucune victime même si les deux peuvent se sentir perdants.  Les personnes se sentent libres de donner leur version.
Une répétition des actes.	Les actes d'intimidation peuvent se répéter. L'intimidation nécessite une intervention spécifique. La médiation n'est pas la première intervention à envisager.	Le conflit peut se poursuivre s'il n'est pas résolu. Le conflit se règle par la négociation ou la médiation.

## Mesures de prévention et de collaboration

1. **Formation et soutien** des intervenants du milieu par la direction et les services (ainsi que le comité).
2. **Information transmise aux élèves** par différents moyens en classe par les enseignants, la direction et les services (tournée des classes). Par des organismes externes qui viennent informer les élèves (MAJF (Mesures Alternatives Jeunesse Frontenac), policiers, Caravane de la tolérance...). Affiches pour les services. L'agenda de l'élève renferme beaucoup d'informations utiles.
3. **Rencontre** individuelle avec les élèves.
4. **Gestion de classe** efficace.
5. Rendre l'école **attrayante et vivante**. Locaux pour les élèves (First Avenue et la Halte). Activités (culturelles, sportives et sociales) sur l'heure du midi.
6. Un **système de surveillance efficace** (mécanique et humain) qui rend le milieu de vie plus sécuritaire pour tous.
7. Un **code de vie adapté** à notre milieu et à notre vécu.
8. La mise en place de **moyens qui facilitent le signalement** tel que la « Liberty Box », mais surtout favoriser l'approche humaine (depuis plusieurs années, nos élèves rencontrent directement les intervenants de l'école, que ce soit les élèves témoins ou victimes).
9. Le **dépistage des élèves** à risque par le sociogramme, le « passage primaire-secondaire » et par la communication entre les intervenants.

Pour avoir une définition et une compréhension commune de l'intimidation et de la violence auprès des élèves, du personnel de l'école et des parents, voici quelques actions possibles :

**Tournée des classes** par la direction et par les intervenants durant l'année scolaire.

**L'accueil** en début d'année, mais principalement l'accueil des élèves de 1<sup>re</sup> secondaire (avec leurs parents).

**Communication aux parents** (rencontres, lettres, journal des services, médiaphones...).

**Participation d'organismes externes** comme : MAJF, Caravane de la tolérance, policiers, Homme à homme, Tel-jeunes.

**Prévention** par des films, pièces de théâtre, conférences.

**Formation continue** avec le personnel.

De plus, le **comité d'élèves** devra organiser un minimum d'une activité pour promouvoir l'adoption par les élèves d'un comportement empreint de civisme et de respect entre eux ainsi qu'envers le personnel de l'école (art. 96.6). Pour y arriver, l'école devra prévoir un soutien au comité d'élèves.

## Signaler un acte d'intimidation ou de violence

Dans un premier temps nous voulons sensibiliser les élèves à venir rencontrer un adulte signifiant. Ce dernier pourra faire le lien avec les services pour le suivi.

Il y a la « Liberty Box », également disponible.

**Signalement** : Dénonciation d'une situation ou d'un événement relatif à un élève, victime ou auteur d'un acte d'intimidation ou de violence, faite à tout intervenant de l'école en vue de prendre des mesures préventives ou correctives.

**Plainte** : Dénonciation par un élève ou ses parents, **s'il est mineur**, d'une situation ou d'un événement dont il est victime à l'école ou dans le transport scolaire qui, après analyse par la direction d'école, constitue un acte d'intimidation ou de violence.

Est également considérée comme une plainte, un signalement qui, après analyse par la direction d'école, constitue un acte de violence ou d'intimidation.

Des élèves ou les parents qui désirent dénoncer une situation peuvent laisser un message anonyme sur la boîte vocale d'un membre des services ou de la direction. Un lien sera fait avec la personne responsable de l'intimidation à l'école qui se chargera de procéder promptement à une intervention.

Dans un cas où un enfant subirait de l'intimidation ou de la violence via les médias sociaux et que l'impact serait vécu aussi à l'école, il serait approprié de faire une impression des entretiens afin de soutenir nos actions de protection envers l'élève qui subit ces actes.

## **Quelques conseils pour t'aider à préparer tes examens**

### **STRATÉGIES D'ÉTUDE**

- Transcrire tes notes de cours dans tes propres mots en faisant ressortir les idées principales (utiliser des fiches pour faire des résumés)
- Souligner les informations importantes avec un marqueur
- Faire des résumés (tableaux et schémas)
- Verbaliser la matière à étudier
- Visualiser la matière à étudier, se bâtir des images mentales
- Faire des liens avec ce que tu connais
- Inventer des exemples
- Faire des capsules d'étude chaque soir (10 minutes)

Il ne faut pas oublier qu'une écoute active en classe diminue l'étude et la rend plus efficace.

### **ATTITUDES À ADOPTER**

- Ton attitude face aux examens influence beaucoup tes résultats
- Sois optimiste : si tu as bien étudié, tu contrôles la situation
- La chance ou la malchance n'a rien à voir dans ta réussite
- Lorsque tu reçois ta copie, fais d'abord un survol de l'ensemble des questions, cela active la mémoire. Ensuite, concentre-toi sur une question à la fois
- Si tu butes sur une question, ne perds pas de temps, passe à la suivante et reviens par la suite
- Fais de l'activité physique entre tes périodes d'étude, pour te dégourdir et libérer la tension

# POLYVALENTE DE BLACK LAKE

## LISTE DES SERVICES D'AIDE

**Tel-jeunes : 1 800 263-2266**  
**514 600-1002 (message texte)**

**S.O.S. Onde amitié : 418 338-3933**

**Gai-Écoute (GRIS) : 1 888 505-1010**

**CSSSRT : 418 338-3511**

**Centre Domrémy des Appalaches inc. (toxicomanie et alcoolisme) : 418 335-3529**

**Réseau d'entraide des Appalaches : 418 338-6955**

**CALACS Chaudière-Appalaches : 1 866 227-6866**  
**(Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel)**

**Info-santé : 418 338-5080**

**Urgence sociale : 811**

**Hôpital urgence : 418 338-7777**

**Ligne provinciale Prévention suicide : 1 866 APPELLE**  
**1 866 277-3553**

**Centre de pédiatrie sociale des Appalaches : 418 755-0497**

**+ FORT**

**Application**

**Soutien aux jeunes qui vivent de l'intimidation**

**[www.plusfort.org](http://www.plusfort.org)**

**L'ADOberge : 418 834-3603 ou**  
**418 313-3603**

**Aide aux devoirs :**

**Lundi au jeudi (17 h à 20 h) : 1 888 776-4455**

**Internet : [www.alloprof.qc.ca](http://www.alloprof.qc.ca)**





# Merci de soutenir votre Fondation

**Nous sommes très fiers  
d'être partenaire  
dans vos projets**

Tu as une job étudiante pour te payer ce dont tu as envie ?

## VOYONS SI TU ES FORT EN MATH !

Ce mois-ci, combien as-tu dépensé ...

**FAIS CETTE ÉQUATION !**

Total de tes dépenses  $\div$  Ton salaire horaire

Tu as travaillé

= **HEURES**

pour te payer ces choses.

Si le montant est élevé, tu aurais préféré être moins doué en math?  
Revois tes dépenses et sois le maître de ton portefeuille.

Et je n'oublie pas que ma vraie job, c'est d'être étudiant(e)!

**#MONCHOIX**  
MES ÉTUDES

Facebook Instagram [cestmonchoix.org](http://cestmonchoix.org)

Québec Carrefour jeunesse-emploi de Frontenac PRÉCA